



Nous enseignants, syndiqués non syndiqués, faisons nôtre cette pétition unitaire départementale des organisations syndicales du premier degré relative aux évaluations nationales CP et CE1.

Si les agents de la fonction publique d'état que nous sommes avons la responsabilité d'évaluer nos élèves, pour autant, les outils comme la période et les conditions de passation demeurent l'entière responsabilité et liberté de chaque enseignant. Or, Les évaluations nationales proposées par le Ministère, ne reposent sur aucun décret ni texte de loi remettant en cause cette liberté, et ne revêtent donc légalement aucun caractère obligatoire (*cf loi n° 83-634 du 13 juillet 1983*). En aucun cas une déclaration, fut-elle publique, d'un ministre ne constitue au regard de la constitution un texte réglementaire, ni un élément du statut.

Par ailleurs, sur le fond, la première salve des évaluations CP/CE1 a montré de nombreux dysfonctionnements. Des exercices difficiles, hors de portée des élèves, des délais intenable de passation ont eu pour conséquence un ressenti de mise en échec des élèves, tout particulièrement ceux de CP qui découvrent les pratiques pédagogiques de l'école élémentaire). Ces évaluations ne peuvent pas être considérées comme fiables.

Pourquoi donc persister ?

Si l'objectif est d'évaluer le système éducatif, le Ministère dispose déjà de beaucoup d'évaluations nationales et internationales, et des évaluations sur échantillon sont suffisantes, nul besoin donc de les généraliser.

A moins qu'il ne s'agisse d'utiliser ces évaluations pour imposer des pratiques, réduire la liberté pédagogique, pourtant nécessaire à l'efficacité d'enseignements adaptés aux besoins des élèves, voire pour évaluer le travail des enseignants au travers des résultats des élèves. Le ministère assure qu'il n'en est rien, il est permis d'en douter.

A nos yeux, ce protocole menace gravement :

- **notre liberté pédagogique en remettant en cause la liberté de choix de nos pratiques et/ou de nos méthodes de lecture et/ou de nos outils d'évaluation (généralisation à l'ensemble des classes)**
- **les programmes de maternelle (certains éléments évalués en début de CP ne correspondent pas aux attendus de fin de cycle 1) ;**
- **une école égalitaire sans mise en concurrence des écoles et des enseignants**

Pour toutes ces raisons, nous demandons l'abandon de ce protocole d'évaluation.

NOM Prénom	Affectation	Adresse mail	Signature

**Envoyez cette pétition au syndicat de votre choix
(maison des syndicats – 2 rue du Parc 71 100 CHALON/Saône)**